

Les Cahiers de droit



Courte biographie du professeur Robert Demers

Nicole L'Heureux

Volume 31, numéro 4, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043051ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043051ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

L'Heureux, N. (1990). Courte biographie du professeur Robert Demers. *Les Cahiers de droit*, 31(4), 983–988. <https://doi.org/10.7202/043051ar>

Courte biographie du professeur Robert Demers¹

Nicole L'HEUREUX*

avec la collaboration de Claude Samson

Ce n'est que depuis 1986, lors du XII^e Congrès international de droit comparé tenu en Australie, qu'il m'a vraiment été donné de connaître Robert malgré le fait que nous étions collègues depuis dix ans.

Aussi est-ce plus par amitié que par une longue connaissance que j'ai accepté la tâche agréable qui m'a été confiée de présenter la vie et la carrière de notre ami, me joignant ainsi à l'hommage que ses collègues et *Les Cahiers de Droit* veulent lui rendre.

Certains ont plutôt noté les côtés flamboyants de Robert mais peu le connaissent véritablement. Sa personnalité présentait de nombreuses facettes. J'ai pu apprécier ses qualités humaines qui le rendaient attachant, se liant facilement d'amitié et devenant l'animateur naturel de bien des rencontres par son remarquable sens de l'humour et sa vivacité d'esprit. Son sens critique saisissait rapidement les travers des uns et les qualités des autres et il s'en amusait. Sa sensibilité extrême lui faisait ressentir et partager les joies et les peines de ses amis et de sa famille.

Sa culture était vaste et raffinée tant en littérature qu'en musique et en peinture. Son intelligence très vive embrassait rapidement tous les aspects d'une question. Elle était secondée par une excellente mémoire et une imagination féconde. Ces qualités associées à une grande facilité pour l'écriture avaient amené une amie à lui demander s'il avait songé à écrire des œuvres littéraires. Sa réponse semblait laisser croire qu'il avait déjà eu cette idée et peut-être même y avait-il succombé un moment, l'abandonnant ensuite pour une raison qu'il n'a jamais dévoilée. C'est probablement sa loyauté et sa franchise que ses amis ont le plus remarquées d'une part, cela l'incitait à tout dire et à forcer les

* Professeure, Faculté de droit, Université Laval.

1. Pour la rédaction de cet article, l'auteur a pu bénéficier de plusieurs informations fournies par des amis, des collègues et des proches de Robert. Nous leur exprimons notre reconnaissance.

confidences. D'autre part, cela avait le potentiel de blesser certaines personnes à qui il donnait son avis sans détours.

Son attachement tout particulier à la Faculté de droit de l'Université Laval était sincère. Il était fier d'en être un professeur et il le disait volontiers. Il considérait sa carrière uniquement comme professeur, refusant souvent des contrats intéressants. Même après avoir achevé son terme comme membre de l'exécutif de la Faculté, il se tenait au courant de tout ce qui s'y passait et il donnait librement son avis sur les diverses questions qui se posaient. Dans les assemblées de la Faculté, il jouait un rôle actif se faisant souvent l'avocat du diable non pas uniquement pour provoquer mais pour vérifier le fondement des propositions avancées. En d'autres occasions, ses interventions visaient à désamorcer une situation et à développer un consensus. Il prenait un intérêt véritable au progrès de la Faculté et à son avenir.

Les recherches qu'il poursuivait ont tenu une place importante dans ses activités. Les nombreuses publications qu'il affiche à son curriculum le prouvent². Il accordait une importance considérable à la direction des travaux des étudiants et il s'en chargeait volontiers. Il visait à l'excellence et il exigeait un travail bien fait.

Dans les congrès et colloques auxquels il participait, on a pu constater jusqu'à quel point il était apprécié des collègues de sa discipline et avec quelle autorité il pouvait traiter de son sujet et faire des interventions pertinentes tant dans les discussions officielles et que dans les rencontres informelles.

Les douze années où il a enseigné à l'Université Laval ont donné lieu à de multiples réalisations. Il appartiendra à d'autres d'analyser son œuvre. Quant à moi, je me bornerai à retracer les grandes étapes de sa vie, hélas trop courte mais si bien remplie !

Formation

Robert Demers, fils d'Isabelle Caron et Jean-Claude Demers, est né à Montréal le 2 mars 1948, le deuxième d'une famille de six enfants.

De 1960 à 1968, il fréquenta le collège St-Viateur d'Outremont où il obtint son baccalauréat-ès-art. Elève brillant mais combien indiscipliné et espiègle ! Selon ses dires, il aurait mérité des sanctions plus sévères mais on lui pardonnait facilement en raison de ses brillants résultats scolaires. Dès cette époque, il montrait un goût marqué pour le théâtre et la musique. Il m'a confié qu'il acceptait de se livrer à de menus travaux à la

2. Voir *infra* le texte de R. Crête et S. Normand.

maison pour se payer des billets de théâtre ou pour aller au concert. Son rêve était de devenir violoniste. Il prit même quelques leçons mais il semble que, malgré ses protestations, peu ont cru à ses talents d'interprète. Ce n'est qu'avec beaucoup de regret qu'il abandonna ce rêve. Au moment de décider de sa carrière, son premier choix se porta sur le théâtre. Il voulait s'inscrire à une école de théâtre de New York. S'il abandonna ce projet, suite aux pressions de sa famille, il n'en conserva pas moins des dispositions naturelles pour cet art et il sut les utiliser à l'occasion dans ses cours.

En 1968, il s'inscrivit à la Faculté de droit de l'Université McGill où il obtint sa licence en droit civil en 1971. Après un stage chez Ogilvy, Cope, de Montréal, il fut admis au Barreau en 1972. On le retrouva alors comme agent de recherche à l'Office de révision du Code civil, au Comité du droit des biens et au Comité de la preuve.

L'année suivante, il décida de poursuivre ses études à l'Université de Cambridge, en Angleterre, et de se perfectionner en droit des corporations. Pendant deux ans, il fut boursier du gouvernement provincial et du Conseil des arts du Canada. Ses études ne l'empêchèrent pas de collaborer à divers travaux en droit des corporations notamment avec MM. James Smith et Yvon Renaud qui publièrent un ouvrage sur le droit québécois des corporations commerciales. À Cambridge, il se fit de nombreux amis même parmi ses professeurs qui reconnaissaient ses talents exceptionnels. En 1976, il obtint son doctorat en droit (Ph.D.) ayant déposé sa thèse intitulée: « Réception de la Common law au Québec: particularismes du droit des corporations ». Cette thèse a fait l'objet d'une publication sous le titre *Corporate Litigation in Québec*³.

Ses études avancées terminées, plusieurs universités des plus prestigieuses l'ont sollicité comme professeur. Il choisit la Faculté de droit de l'Université Laval pour diverses raisons dont l'une était son désir d'enseigner en français et de faire profiter les siens de ses connaissances. Quoique né à Montréal et y ayant fait toutes ses études, il se sentait tout à fait à l'aise à Québec et heureux d'y être. Il n'aurait pas désiré faire carrière ailleurs.

Il accéda au rang de professeur agrégé en juin 1981 et de professeur titulaire en 1985.

Activités universitaires

Dans l'enseignement du droit commercial et du droit économique, il apportait un souffle nouveau. En plus d'enseigner le droit des sociétés

3. R. DEMERS, *Corporate Litigation in Québec*, C.E.J. Montréal, 1978.

commerciales et le droit de la faillite, il mit sur pied en 1980 un cours en financement de l'entreprise, en 1983 un cours sur la fiscalité des personnes et en 1984 un cours sur la fiscalité des corporations. De plus, il a dispensé plusieurs cours à la maîtrise en droit corporatif et en financement de l'entreprise. Sa compétence était reconnue par d'autres universités et par les corporations professionnelles du Barreau et de la Chambre de notaires. C'est ainsi qu'il fut invité à l'École de droit du Centre universitaire de Moncton (1981-82) et à l'Université de Sherbrooke (1986), à l'École du Barreau, section commercial (1982-1986) et aux cours de perfectionnement de la Chambre de notaires (1987).

Au plan de la recherche, le professeur Demers a été très actif jusqu'à son décès. Ses nombreuses publications en font foi. Il obtint en 1987 avec deux autres collègues une subvention importante du Fonds FCAR afin de poursuivre des recherches en matière d'offres publiques d'achat. Son travail était méthodique. Il avait un plan bien défini pour ses recherches, les travaux de ses étudiants, les cours qu'il dispensait au baccalauréat et à la maîtrise et les colloques qu'il organisait. Toutes ces activités avaient un lien entre elles, un but commun. Sa grande compétence lui attirait beaucoup d'étudiants pour la direction de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat. Dans ce domaine son rôle a été marquant. Le nombre imposant d'étudiants gradués qu'il a encadrés en témoigne de même que leurs travaux qui furent l'objet de monographies et de nombreux articles. Il a dirigé une dizaine de ces travaux entre 1976 et 1988, sans compter le nombre imposant de lectures dirigées qu'il acceptait chaque année.

Sa carrière universitaire est également marquée par son esprit d'initiative et son talent d'organisateur. En collaboration avec certains de ses collègues, il a organisé plusieurs colloques sur des sujets divers qui, par la valeur des conférenciers qu'il a su réunir et la qualité des débats, ont attiré un nombre considérable de participants. En 1983, c'était sur l'homosexualité et le droit. Il eut un grand retentissement et les actes de ce colloque ont été publiés dans *Les Cahiers de Droit*. À cette occasion, il présenta une communication: «De la *Lex Scantinia* aux récents amendements au Code criminel: homosexualité et droit dans une perspective historique». En 1984, c'était sur les développements législatifs et jurisprudentiels en droit de corporations. En 1987, c'était sur le prêt commercial et, au moment de son décès, il se préparait à en organiser un autre sur les mesures défensives en matière d'offres publiques d'achat.

Dès les premières années de son enseignement, le professeur Demers s'est impliqué dans l'administration de la Faculté et il a accepté diverses responsabilités. En 1977, il fut secrétaire de la section syndicale de la Faculté. Il fut membre du Comité des publications et de la recherche

durant plusieurs années (1977-81) avant d'en devenir le président en 1981 jusqu'en 1983. Au niveau de l'Université, il fut membre du Conseil consultatif des Presses de l'Université Laval de 1977 à 1983.

De 1978 à 1980, il fut Directeur des études des 2^e et 3^e cycles, de 1978 à 1983, il fut membre du Conseil de la Faculté. De 1980 à 1984, il fut membre de l'exécutif de la Faculté à titre de vice-doyen à la recherche durant les trois premières années avant de devenir vice-doyen en titre la dernière année. Son passage à l'exécutif de la Faculté fut marqué par son habileté à résoudre les nombreux problèmes administratifs et sa clairvoyance dans l'engagement des professeurs.

Pour son congé sabbatique de 1985, il décida de retourner à son Alma Mater de Cambridge dans le dessein de rédiger un livre sur le financement de l'entreprise. Cet ouvrage : *Le financement de l'entreprise, Aspects juridiques*, publié à Sherbrooke en 1986, fut reçu favorablement tant par la communauté juridique que par le milieu des affaires.

Activités professionnelles

Sa compétence en droit de corporations était reconnue en dehors de l'Université Laval. À ce titre, et aussi sans doute en raison de sa facilité de communication qui rendait ses exposés des plus vivants, il fut un conférencier recherché lors de divers congrès et colloques au Québec et à l'étranger. En 1981, au Congrès de la Fondation internationale pour l'enseignement du droit des affaires (FIEDA), il présenta une communication sur les obligations des créanciers face à l'entreprise en difficulté. En 1982, il fut conférencier à la Chambre des notaires sur le thème de la représentation des corporations. La même année, il fut invité au Congrès du Barreau et présenta une communication sur les devoirs des créanciers à l'égard des entreprises en difficulté. En 1983, la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille l'invita pour prononcer des conférences sur les techniques de financement des sociétés nord-américaines. La même année, à l'occasion du colloque sur le Droit des affaires, à l'Université de Sherbrooke, il traitait des aspects juridiques du crédit-bail mobilier. L'année suivante, lors du colloque qu'il avait lui-même organisé sur le prêt commercial, sa conférence portait sur les connaissances, les reçus et les cessions de biens en stock. La même année sa communication au colloque Birmingham-Laval portait sur la liberté universitaire et le droit. En 1986, il fut rapporteur national en droit des corporations, au XII^e Congrès international de droit comparé à Sydney en Australie. L'année suivante, il participait au colloque Birmingham-Laval.

Personnalité

Amateur de peinture, il avait des goûts sûrs. Avec les années, il avait accumulé des tableaux d'une grande qualité avec lesquels il décorait les murs de son appartement.

De son séjour en Angleterre, il avait conservé le goût des gravures anciennes, particulièrement des gravures canadiennes. À chacun de ses voyages à Londres, il aimait bouquiner chez les antiquaires. Il avait acquis plusieurs ouvrages anciens de droit qu'il avait grand plaisir à lire et à conserver. Plusieurs de ses amis qui ont pu bénéficier de ses largesses pourraient en témoigner.

De ses études classiques, il avait conservé une connaissance suffisante du latin pour prendre plaisir à en lire et à en discuter avec de ses amis qui partageaient les mêmes aptitudes.

Malgré ses nombreuses occupations professionnelles, il prenait le temps de s'intéresser à la littérature classique et contemporaine.

Très sensible à la musique classique, il était de tous les concerts et possédait une collection impressionnante de disques qu'il écoutait religieusement. Il était également grand amateur d'opéras, planifiant même ses voyages pour assister à de tels événements.

Il manifestait un attachement tout à fait remarquable pour ses parents et sa famille dont il était resté très proche. Sa personnalité exceptionnelle lui a valu des amitiés indéfectibles.

Son décès prématuré m'a privé d'un ami cher, la Faculté de droit d'un professeur de valeur et la communauté juridique d'un grand juriste.